



Aubonne, le 21 août 2018

Préavis N° 2/2018

**Budget 2019
du SDIS Etraz-Région**

Au Conseil Intercommunal du SDIS Etraz-Région,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les conseillères et les conseillers intercommunaux,

1. Préambule

Nous vous remettons ci-joint le Budget 2019.

2. Situation

Le budget 2019 a été conçu avec l'effectif des sapeurs-pompiers à fin juin 2018. Celui-ci passe de 291 à 275 soit une diminution de 16 sapeurs. Sans être dramatique, cette évolution est préoccupante.

Tour d'horizon du budget

Compte 3011 : indemnités EM, Codir, Personnel :

Mandat, prestation permanents & bourse, fiduciaire : augmentation de Fr 10'000.- (adaptation des salaires).

Compte 3013 : Soldes des sapeurs-pompiers :

L'effectif pris en charge reste à 85%.

Nous avons accepté de prévoir une indemnisation des volontaires pour le groupe Multimédia. Son rôle sera d'éditer la gazette trimestrielle et d'actualiser régulièrement le site web. Le Codir appuie cette démarche qui va dans le sens du renouvellement de notre corps de sapeurs-pompiers.

Compte 3109 : Frais administratifs :

Comme la plupart des SDIS nous désirons améliorer la sécurité dans la formation de la conduite.

Location de la piste TCS à Cossonay Fr 16'000.-

Tournus des chauffeurs sur 3 ans.

Assurances : augmentation du parc véhicules Fr 2'000.-

Compte 3115 : Achat de véhicule

Le véhicule Mitsubishi stationné à Bière est une occasion fatiguée. Les coûts d'entretien sont importants. L'expertise est planifiée fin 2018. Décision est prise de réserver un Opel Vivaro équipé pour Fr 30'000 en 2019 pour le Centre de Bière. Prix intéressant et véhicule reconnu.

Compte 3116 : Achat ou remplacement de matériel et d'équipement

Barrage inondation (nouvelle technologie) : Un écran se pose devant une porte ou autre ouverture. La mise en place est facile puis se remplit d'eau comme une outre.

Achat de défibrillateurs : tous les pompiers DPS sont formés pour l'usage d'un défibrillateur (5 heures de formation).

- 1) Investissement pour la maintenance en interne
- 2) Maintien des compétences dans nos campagnes

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité Directeur prie le Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis No 2/2018 du Comité Directeur ;
- entendu le rapport de la Commission de Gestion ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide

- d'accepter le budget du SDIS Etraz-Région tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du Comité Directeur du SDIS Etraz-Région, le 21 août 2018.

LE COMITE DIRECTEUR DU SDIS ETRAZ-REGION

Le Président

La Secrétaire



Bernard Rochat

Muriel Carrard